

ENVIRONNEMENT

- Adopter et intégrer un guide régional d'urbanisme en matière d'adaptation au changement climatique pour les politiques d'aménagement du territoire au niveau local,
- Adapter les infrastructures et le bâti pour les rendre plus résistants et résilients,
- Renforcer les berges et les réseaux de gestion des eaux, gaz et électricité,
- Privilégier des solutions basées sur la nature pour réduire les effets du changement climatique,
- Élaborer un plan de gestion des risques naturels pour la planification des actions nécessaires à la prévention et réduction des effets négatifs lors de catastrophes naturelles,
- Réduire les îlots de chaleur,
- Améliorer la qualité de l'air pour réduire les effets néfastes sur la santé de la population,
- Tendre vers le développement d'un cadre de vie sain et agréable, tout en combinant le tissu urbain,
- Mettre en place ou encourager le « Plan canopée » et/ou un « Plan nature dans ma commune » pour augmenter la place du végétal et favoriser le maillage naturel,
- Reconvertir des terrains vagues ou des friches en espaces verts,